



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE
VINGTIEME REUNION (APIRG/20)
(Yamoussoukro, Cote d'Ivoire, 30 novembre - 2 décembre 2015)

Point 2.2: Gestion du trafic aérien et recherches et sauvetage (ATM/SAR)

**MISE EN OEUVRE DE LA NAVIGATION FONDEE SUR LES PERFORMANCES
(PBN)**

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note fait part des résultats de la quatorzième réunion du Sous-groupe Gestion du trafic aérien/Gestion de l'information aéronautique/Recherches et sauvetage (ATM/AIM/SAR SG/14) concernant la mise en œuvre de la PBN, pour entérinement par l'APIRG, et propose une suite à donner par la réunion aux projets de Conclusions et de Décisions.

La suite à donner par la réunion figure au **paragraphe 3**.

REFERENCE(S):

- Résolution A37-11 de l'Assemblée de l'OACI
- Rapport APIRG/19
- Rapport ATM/AIM/SAR SG/14

Objectif(s) stratégique(s) | La présente note se rapporte aux Objectifs stratégiques **A, B et C**

1. INTRODUCTION

1.1 La quatorzième réunion du Sous-groupe Gestion du trafic aérien/Gestion de l'information aéronautique/Recherches et sauvetage (ATM/AIM/SAR SG/14) s'est tenue au bureau régional WACAF de l'OACI à Dakar (Sénégal) du 11 au 14 mai 2015.

1.2 La présente note fait part des résultats des délibérations de la réunion ATM/AIM/SAR/14 concernant les questions relatives à la mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN) dans la région AFI, conformément à la Résolution A37-11 de l'Assemblée de l'OACI (Objectifs de la PBN).

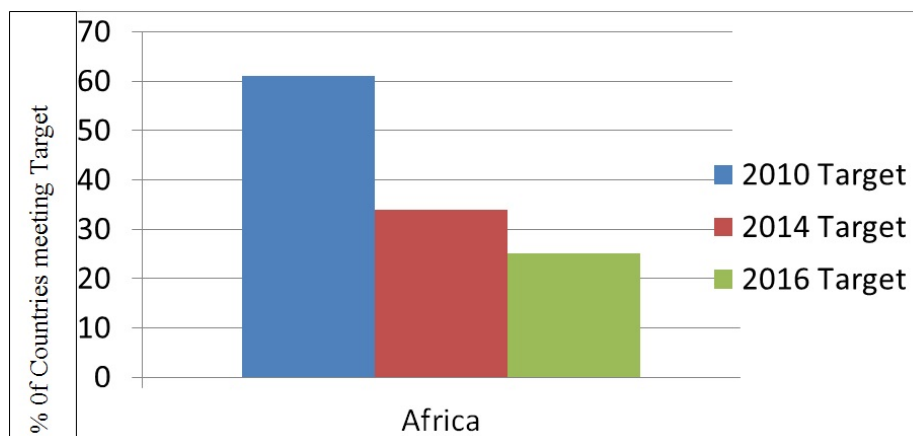
2. ANALYSE

État de la mise en œuvre de la PBN dans la région AFI

2.1 Le sous-groupe a rappelé que de nombreux efforts de mise en œuvre ont été faits par l'APIRG et le Secrétariat pour faciliter la mise en œuvre de la PBN. En outre, le Programme africain de procédures de vol (AFPP) a été établi en 2013 (cf. WP/11B de la présente réunion).

2.2 Néanmoins, il a été noté que les progrès restent plus lents que les objectifs fixés par l'Assemblée de l'OACI dans sa Résolution A37-11. Notamment, alors que l'objectif de la Résolution A36-23 (remplacée par la Résolution A37-11) pour l'élaboration des plans de mise en œuvre de la PBN était fixé à 2009, le nombre d'Etats qui ont élaboré des plans de mise en œuvre de la PBN reste inférieur à 20. En outre, la plupart des plans nécessitent encore des améliorations importantes et ne sont pas formellement adoptés et financés par les Etats respectifs.

2.3 Le sous-groupe a reconnu la récente évolution des plans de mise en œuvre de la PBN (évaluée par le Secrétariat comme étant « forte ».) par la Namibie et le Sénégal. En ce qui concerne les procédures PBN et les routes en espace aérien terminal, l'état global de la mise en œuvre de la PBN par rapport à la Résolution A37-11 de l'Assemblée est indiqué dans la figure ci-dessous:



2.4 Le sous-groupe a reconnu le rôle des usagers dans la réalisation de l'état actuel de la mise en œuvre de la PBN dans la région AFI, et, prenant note des défis que rencontrent les Etats pour compléter les processus après la conception des procédures PBN, il a encouragé les usagers à participer davantage aux étapes qui vont au-delà de la conception et de la validation de procédures, en particulier pour soutenir les efforts de formation afin d'accélérer le processus et d'apporter aux usagers les avantages attendus.

2.5 La réunion ATM/AIM/SAR/SG/14 espérait que avec l'ajout de l'AFPP aux efforts de l'APIRG, des Bureaux régionaux et du siège de l'OACI donnerait un soutien adéquat aux Etats africains pour qu'ils s'engagent sérieusement dans la réalisation des objectifs de mise en œuvre de la PBN fixés par l'Assemblée (A37-11). L'engagement des Etats a été souligné.

2.6 Il a été noté que si de nombreux Etats ont élaboré et publié des procédures PBN, la formation des contrôleurs de la circulation aérienne (ATC) et, dans certains cas, celle des membres d'équipage n'avance pas assez vite, ce qui retarde ainsi la réalisation des avantages. Le Secrétariat encourage les centres de formation aéronautique de la région à dispenser la formation appropriée pour les besoins opérationnels des contrôleurs de la circulation aérienne.

2.7 Le sous-groupe est convenu qu'afin de faciliter la mise en œuvre méthodique des modules de la mise à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU), tels que le B0-CCO et le B0-CDO qui sont activés par la PBN, les Etats et les ANSP sont invités instamment à élaborer les concepts de l'espace aérien.

Plan régional AFI de mise en œuvre de la PBN

2.8 Le sous-groupe a examiné et approuvé une version actualisée du plan régional de mise en œuvre de la PBN pour la région AFI, et a noté qu'en plus des améliorations éditoriales, les changements représentent un alignement plus clair du plan régional à la Résolution A37-11 de l'Assemblée. En conséquence, la réunion ATM/AIM/SAR SG/14 a formulé le projet de Conclusion suivant:

PROJET DE CONCLUSION 20/XX: PLAN REGIONAL ACTUALISE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PBN DANS LA REGION AFI

Il est conclu que:

- a) le plan régional actualisé de mise en œuvre de la PBN dans la région AFI soit adopté tel qu'indiqué à l'Appendice 2.2A.**
- b) les Etats et les organisations qui ne l'ont pas encore fait déploient tous les efforts nécessaires pour réduire l'écart par rapport aux objectifs fixés dans le plan régional ; à cet égard, ils devraient envisager de contacter l'AFPP pour assistance et avis, en plus des Bureaux régionaux.**

(Note 1: Ce projet de Conclusion devrait remplacer la Conclusion 19/64 d'APIRG.)

Programme africain de procédures de vol (AFPP)

2.9 Le sous-groupe a noté le faible niveau apparent de prise de conscience dans certains Etats, du lancement de l'AFPP en mai 2014 et a formulé le projet de conclusion suivant :

PROJET DE CONCLUSION 20/XX: OPTIMISATION DES FONCTIONS DU PROGRAMME AFRICAIN DE PROCEDURES DE VOL (AFPP)

Il est conclu que, afin d'atteindre les avantages optimaux offerts par l'AFPP et de soutenir efficacement les progrès de la mise en œuvre de la PBN dans la région:

- a) **les Etats africains soient invités urgemment à contacter l'AFPP pour établir comment ils pourraient mieux participer au programme et tirer profit de son établissement;**
- b) **l'AFPP engage des efforts concertés pour fournir des renseignements et sensibiliser les Etats à tirer profit de son établissement ainsi que de ses fonctions et services.**

Contributions des parties prenantes à la mise en œuvre de la PBN.

2.10 Le sous-groupe a reconnu le rôle de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) dans l'aide à apporter aux Etats pour la mise en œuvre de la PBN par le biais de mécanismes tels que les séminaires et les ateliers. Le sous-groupe a souligné l'importance des efforts coordonnés de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de la PBN, au moyen d'un document stratégique. En conséquence, le sous-groupe a formulé le projet de Conclusion suivant:

PROJET DE DECISION 20/XX: STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE REGIONALE DE LA NAVIGATION FONDEE SUR LES PERFORMANCES (PBN)

Il est décidé que, en tenant compte du faible état de mise en œuvre de la PBN par rapport aux objectifs mondiaux, il soit demandé à l'OACI d'élaborer une stratégie de mise en œuvre régionale de la PBN comportant des stratégies appropriées pour faciliter les efforts coordonnés des parties prenantes, notamment les Etats, l'OACI, la CAFAC et les usagers de l'espace aérien, pour renforcer l'efficacité de leur soutien collectif à la mise en œuvre.

(Note du Secrétariat: L'élaboration de la stratégie de mise en œuvre régionale de la PBN doit prendre en considération le Plan stratégique de l'AFPP)

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à:

- (a) prendre note des informations fournies dans la présente note de travail.
- (b) entériner les projets de Conclusions et de Décisions de la réunion ATM/AIM/SAR SG/14 relatifs à la mise en œuvre de la PBN.
